

022/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 30 MARS 2021
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, MM. DEMANDRILLE (en visio), TRANCHEPAIN, Mme
UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,
Mme LECHEVALLIER (en visio), M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme
BENDJEBARA (en visio), M. MICHEL (en visio), Mme CREVON (en visio), MM. DAVID (en
visio), JULIEN, Mme LELARGE (en visio), M. BORDRON (en visio), Mme DE CASTRO
MOREIRA (en visio), M. FOLLET (en visio), Mme DARTYGE (en visio), M. LEDÉMÉ (en
visio), Mme DUBOURG, M. DE PINHO, Mme VAN DUFFEL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme LALIGANT, Adjointe au Maire,
Mme CHEVALLIER, MM. TALBOT et BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIT DELEGATION : M. LEDÉMÉ (pour M.BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JULIEN, Conseiller Municipal,
Assisté de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 25
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 26 (1 délégation)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ANNÉE 2020

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2020

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2020, exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2020

		DEPENSES		RECETTES	
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	10 925 868,25	g	11 900 307,56
	Section d'investissement	b	3 015 593,28	h	3 962 034,94
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 261 771,76
	Report en section d'investissement (001)	d	830 411,47	j	
TOTAL (réalisations + reports N-1)			14 771 873,00		17 124 114,26
			a+b+c+d		g+h+i+j
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	k	229 611,21	l	
Réalisation par section	Section de fonctionnement		10 925 868,25 a+c		13 162 079,32 g+i
	Section d'investissement		4 075 615,96 b+d+k		3 962 034,94 h+j+l
	TOTAL CUMULE		15 001 484,21 a+b+c+d+k		17 124 114,26 g+h+i+j+l

Réalisations 2020

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	A	10 925 868,25
Recettes de fonctionnement	B	11 900 307,56
Résultat de l'exercice	B-A	974 439,31
Excédent reporté		1 261 771,76
Résultat excédentaire de fonctionnement		2 236 211,07

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Dépenses d'investissement	A	3 015 593,28
Recettes d'investissement	B	3 962 034,94
Déficit reporté	C	-830 411,47
Résultat de l'exercice	B+C-A	116 030,19
Solde des reports de l'exercice 2020		229 611,21
Résultat déficitaire d'investissement		-113 581,02
Résultat global		2 122 630,05

1) L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAUX
011	Charges à caractère général	2 632 286,00	2 352 548,70	81 041,44	2 433 590,14
012	Charges de Personnel	5 580 000,00	5 332 937,95		5 332 937,95
014	Atténuations de produits	25 000,00	17 626,00		17 626,00
65	Autres charges de gestion courante	1 479 269,00	1 169 593,26		1 169 593,26
Total des dépenses de gestion courante		9 716 555,00	8 872 705,91	81 041,44	8 953 747,35
66	Charges financières	315 015,51	314 337,17		314 337,17
67	Charges exceptionnelles	51 670,00	48 673,79	702,00	49 375,79
68	Provisions	-	-		-
022	Dépenses imprévues	41 340,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 124 580,51	9 235 716,87	702,00	9 236 418,87
023	Virement à la section d'investissement	1 287 419,49			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 088 000,00	1 608 407,94		1 608 407,94
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 375 419,49	1 608 407,94		1 608 407,94
TOTAL		12 500 000,00	10 844 124,81	81 743,44	10 925 868,25

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	10 000,00	18 069,95		18 069,95
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	316 783,24	341 585,50		341 585,50
73	Impôts et taxes	9 410 905,00	9 475 447,10	2 318,75	9 477 765,85
74	Dotations et participations	1 193 400,00	1 299 741,55		1 299 741,55
75	Autres produits de gestion courante	74 740,00	67 020,27		67 020,27
Total des recettes de gestion courante		11 005 828,24	11 201 864,37	2 318,75	11 204 183,12
76	Produits financiers	31 000,00	30 782,00		30 782,00
77	Produits exceptionnels	93 900,00	618 908,03		618 908,03
78	Reprise sur provision	2 000,00	2 000,00		2 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 132 728,24	11 853 554,40		11 384 966,66
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	105 500,00	44 434,41		44 434,41
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 500,00	44 434,41		44 434,41
TOTAL		11 238 228,24	11 897 988,81	2 318,75	11 900 307,56
R002 Excédent de fonctionnement reporté N-1		1 261 771,76	1 261 771,76		1 261 771,76
TOTAL		12 500 000,00	13 159 760,57	2 318,75	13 162 079,32

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 91,23% par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 81 743,44 € (104 787,33 € en 2019 et 38 547,33 € en 2018).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 102,27% par rapport aux prévisions.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 236 211,07 €.

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	36 206,10	13	Subventions d'investissement	110 379,80
204	Subventions d'équipement	12 127,18	10	Dotations, fonds divers	160 394,85
21	Immobilisations corporelles	1 559 972,96	1068	Excédents Fct capitalisés 2019	892 179,09
23	Immobilisations en cours	334 388,44	21	Immobilisations corporelles	9 818,26
16	Emprunts et cautions	1 023 004,19	27	Immobilisations financières	1 175 395,00
040	Op. d'ordre entre sections	44 434,41	040	Op. d'ordre entre sections	1 608 407,94
041	Opérations patrimoniales	5 460,00	041	Opérations patrimoniales	5 460,00
001	Déficit reporté 2019	830 411,47			
TOTAL		3 846 004,75	TOTAL		3 962 034,94

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 229 611,21 €.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement en investissement de 116 030,19 €. Le solde des restes à réaliser est de -229 611,21 €.

Le besoin de financement total de la section d'investissement est donc de 113 581,02 €.

Dans ces conditions, et considérant la présentation de ce dossier en Commission Finances le 17 mars 2021 et en Commission Générale, le 23 mars 2021, il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de la Ville de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2020,
- Vu la Commission Finances en date du 17 mars 2021 et la Commission Générale du 23 mars 2021,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2020, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2020,
- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (dont 1 pouvoir)

-Pour : 20

- d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2020,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

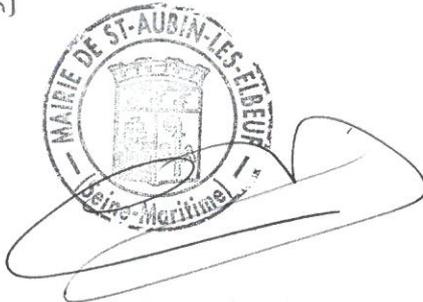
Au registre, suivent les signatures.



Gérard SOUCASSE,
Président de Séance

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 25 (1 délégation)
 VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 05 (dont 1 pouvoir)
 Abstention : 5

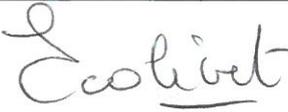
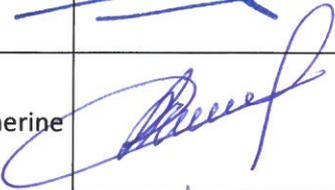
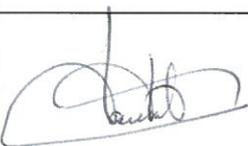
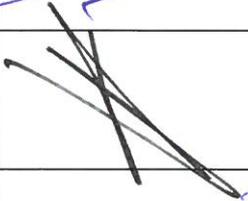


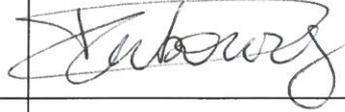
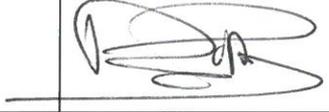
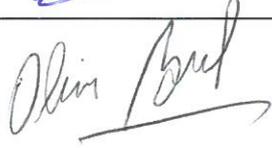
Date de convocation : 22 mars 2021

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS
 A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 30 mars 2021

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine	Ne prend pas part au vote		
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
LECHEVALLIER Elisabeth			
MASSON Jean- Marie			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
ECOLIVET Odile			
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
LELARGE Saba			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
TALBOT Michel			
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean-Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 21 de 2021, et de la publication le 30 de 2021
 A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 30 avril 2021



Karine BENDJEBARA-BLAIS


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 076-217605617-20210330-022-2021-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 22/04/2021
 Pour l'autorité compétente par délégation

